

Participation aux frais par les assurances sociales

	AI					SUVA/AA				Assurance militaire				AVS				Caisse maladie					
	Prise en charge	nombre par année	franchise	réparations	franchise de réparations	Prise en charge	nombre par année	franchise	réparations	franchise de réparations	Prise en charge	nombre par année	franchise	réparations	franchise de réparations	Prise en charge	nombre par année	franchise	réparations	Prise en charge	nombre par année	franchise	réparations
semelles plantaires orthopédiques	**	oui	1. an = 2 >2. ans ~1	.	↙	.	↙	1. an = 2 >2. ans ~1	.	↙	?	?	?	?
modifications de chaussures	↙	1. an = 4 >2. ans = 2	.	.	.	↙	2	.	↙	.	↙	2	.	↙	?	?	?	?
chaussures orthopédiques spéciales	↙	2	adulte: 120.- enfant: 70.-	↙	70.-	↙	2	à partir de 3-paires adulte: 120.-	.	.	↙	2	à partir de 3-paires 120.-	?	?	?	?	
chaussures orthopédiques de série	↙	2	adulte: 120.- enfant: 70.-	↙	70.-	↙	1. an = 2 >2. ans = 1	à partir de 3-paires adulte: 120.-	↙	.	↙	2	à partir de 3-paires 120.-	↙	.	↙	1 paires tout les 2 ans	25%	.	?	?	?	?
chaussures orthopédiques sur mesure	↙	2	adulte: 120.- enfant: 70.-	↙	70.-	↙	1. an = 2 >2. ans = 1	à partir de 3-paires adulte: 120.-	↙	.	↙	1. an = 2 >2. ans = 1	à partir de 3-paires 120.-	↙	.	↙	1 paires tout les 2 ans	25%	.	?	?	?	?
orthèses/prothèses	↙	1	.	↙	.	↙	1	.	↙	.	↙	1	.	↙	↙	1	?	.	.

** Ne sont prises en charge par l'AI seulement si elles constituent un complément nécessaire à une mesure médicale de réadaptation.

DP: Uniquement en cas d'une démarche pathologique. Une décision spéciale est nécessaire